

**ANNEE CIVILE 2021**

Le Conseil Régional, lors de la séance du 25-26 juin 2020, décide des tarifs d'hébergement et de restauration pour les EPLE, applicables aux demi-pensionnaires, internes et commensaux.

**Ils sont présentés au Conseil d'administration pour information.**

**Le CA doit se prononcer uniquement sur les taux et les tarifs précédés d'un astérisque**

	2020	2021
<b>PRESTATION ELEVE – TICKETS (+ 0.25 € soit + 6% pour 2018 )</b>	4.40	<b>4.40</b>
<b>Forfait 5 jours (depuis 2018) – si 180 jours : 3.25 par repas.</b>	585.00	585.00
<b>Forfait 4 jours (lun mar jeud vend uniquement) – si 144 jours : 3.46 par repas</b>	498.00	498.00
<b>INTERNAT</b> (x jours à XX €) : fin du Forfait à 270 j - 4 nuitée sans le dimanche soir :	1 566.00	<b>1 582.00</b>
<b>INTERNAT AVEC</b> nuitées du dimanche soir 2.00 € (+72 € / tarif sans nuitée)	1 634.40	<b>1 658.00</b>
Janvier à mars (x jours) - (avec dimanche soir : x €)	522.00	Ventilation en cours
Avril à juin (x jours) - (avec dimanche soir : x €)	435.00	
Septembre à décembre (x jours) - (avec dimanche soir : x €)	609.00	
Nuitées du dimanche soir : forfait sur 36 semaines		
<b>COMMENSAUX</b>		
<b>Tarif 1 : INM &lt;= 467</b> Agents Région du lycées, Emop, Amir, Personnels de l'Etat du lycée, Personnels AED, Apprentis, éducateurs des EREA.	3.25	<b>3.25</b>
<b>Aide du CRB de 0.45 € à déduire pour les agents Région soit 2.8 €</b>		
<b>Tarif 2 : INM entre 468 et &lt; 582</b> Agents Région du lycées, Emop, Amir, Personnels de l'Etat du lycée, Stagiaire de la formation continue et étudiant IFSI et IFAS.	4.40	<b>4.40</b>
<b>Aide du CRB de 0.45 € à déduire pour les agents Région soit 3.95 €</b>		
<b>Tarif 3 : INM &gt;= 582</b> Agents Région du lycée , Emop, Amir, Personnels de l'État du lycée, , partenaires publics (encadrant apprentis ou élèves du 1 <sup>er</sup> degré, rectorat, agriculture ). Agent Région en formation ou en visite ou représentant syndicaux en visite (des lycées et du siège qqs l'indice)	5.70	<b>5.70</b>
<b>Aide du CRB de 0.45 € à déduire pour les agents Région soit 5.25 €</b>		
<b>Tarif 4 :</b> <b>Extérieurs (hôte de passage)</b>	8.30	<b>8.30</b>
Repas exceptionnel	* 15.00	* 15.00
Petit déjeuner/Accueil café	1.60	1.60
<b>HEBERGEMENT en STUDIO - Sans Pension</b>		
Nuit hôtes de passage :		
Elèves internes sous statut scolaires. Elèves post bac, apprentis	* 8.00 €	* 8.00 €
Assistants de langue, Enfants & adultes hors statut scolaire (centre aéré..)	* 10.00 €	* 10.00 €
Autres(+1 € en 2019)	* 15.00 €	* 15.00 €
<b>TAUX DE CONTRIBUTION AUX CHARGES COMMUNES</b>		
Internes (de 30 à 35 %)	30%	* 30%
Demi-pensionnaires et prestation (de 15 à 25 %) soit (+2 % en 2018 & +1% en 2020 )	21%	* 21%
Commensaux (de 15% à 35 %)	35%	* 35%
<b>FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT</b>		
<b>Taux : 1.50%</b> Recettes issues des familles <b>et des commensaux</b> (nouveau en 2018)		
<b>FONDS REGIONAL DE PARTICIPATION DES USAGERS DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT</b>		
<b>Taux : 20 %</b> (au lieu 22.5% en 2017) : Recettes issues des familles <b>et des commensaux</b>		